

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Traitement et distribution d'eau : vers un code régulateur

DOTER le Gabon d'un texte permettant d'avoir un réel contrôle sur le traitement et la distribution de l'eau, c'est l'un des défis actuels du ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques.

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le Gabon est l'un des rares pays d'Afrique à ne pas disposer d'un code traitant des questions liées à la conservation, la protection et à l'utilisation rationnelle de l'eau. La

nécessité de doter le pays d'un texte spécifique réglemant l'utilisation du précieux liquide est donc réelle.

C'est pour résoudre ce problème que le ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain- Claude Bilie-By-Nze a tenu plusieurs séances de travail avec la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), le Conseil national de l'eau et de l'électricité, les associations de consommateurs, etc.

Après plusieurs semaines de rencontres, ces travaux ont débouché sur la proposition d'un texte, le code de l'eau, qui sera bientôt en examen en Conseil des ministres.

Le code devra déterminer tous les acteurs qui agissent autour de l'eau. Des acteurs institutionnels comme l'État, les collectivités locales, aux entreprises de production et de distribution. Il sera question de mettre en place tout un système sécuritaire pour avoir une eau potable de bonne qualité et mieux préserver la santé des populations.

Une fois amendé, c'est donc ce code de l'eau, qui doit aboutir à l'ouverture du marché de traitement et de distribution d'eau dans notre pays. Par exemple, on pourrait avoir des opérateurs différents entre deux capitales provinciales. Tout comme une collectivité locale pourrait être amenée à produire de l'eau. Le code prévoira une répartition du marché. Des petits opérateurs pourraient traiter et distribuer le liquide dans certaines zones. Bien sûr, tout cela devra se faire dans le respect de l'environnement. Ledit code prévoit aussi, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs, que plusieurs ac-



Photo: IMM

Le code de l'eau devra améliorer la gestion du précieux liquide.

teurs dont les consommateurs, les maires, les associations, aient le droit de contrôler la qualité des

services des opérateurs chargés du traitement et de la distribution de l'eau.

Le coup de pouce de Sobraga aux tenanciers de bars de Libreville

Hans NDONG MEBALEY
Libreville/Gabon

REUNIS le 30 juin dernier dans un point de vente situé à Nzeng-Ayong, les représentants de l'Association des tenanciers de bars de Libreville ont réceptionné une importante dotation de la part des responsables de la Sobraga. Fermés en totalité ou partiellement pendant plus d'un an, les débits de boissons du Grand-Libreville ont été parmi les plus impactés par les restrictions liées à la crise sanitaire due au Covid-19. Fidèle à son sens des responsabilités et à l'esprit d'équipe, qui sont au cœur de ses valeurs fondatrices, la Sobraga a souhaité accompagner la reprise progressive de leurs activités avec une dotation exceptionnelle de 2 250 casiers de boissons au bénéfice des 150 membres de l'association, afin de reconstituer leurs stocks et relancer leur activité dans les meilleures conditions. Les partenaires ont également reçu des kits sanitaires devant leur permettre d'assurer le respect strict des gestes barrières dans leurs établissements respectifs. " Ce n'est que grâce à notre



Photo: Dr

Une aide pour soutenir les tenanciers de bars.

vigilance et notre responsabilité que nous pouvons espérer vaincre cette crise sanitaire et atténuer ses impacts dévastateurs sur notre économie ", a indiqué Joël Gallato, directeur commercial de la Sobraga. " Nous souhaitons ici vous rassurer de notre entière collaboration et de notre solidarité indéfectible. Nous sommes des maillons d'une même chaîne et nous nous devons tous de nous entraider ", a-t-il insisté. A la suite de cette dotation, les responsables de la Sobraga ont annoncé un programme de visites de terrain renforcé afin de continuer à accompagner la reprise dans ces établissements partenaires.

E-startup : signature de convention pour accompagner les lauréats

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Le ministère de la Communication et de l'Économie numérique, en partenariat avec la Banque mondiale, a organisé récemment au siège du projet eGabon, une session pour la signature des conventions de financement du Plan d'affaires à la suite du concours "start-up Challenge" qui s'est déroulé en avril dernier. Cette signature de convention, qui s'inscrit dans le cadre des activités du projet eGabon composante 2, s'est déroulée en présence de la coordination du projet et du directeur général de la promotion de l'économie numérique, Raphaël Mezui Mintsa. De plus, celle-ci a pour but de définir les conditions d'accompagnement et la mise à disposition des gains aux bénéficiaires par l'organisateur pour



Photo: H.N.M

Les participants au terme de la signature.

l'exécution des plans d'affaires primés. Les gagnants, porteurs des projets d'affaires innovants orientés essentiellement vers la e-santé, la e-industrie et le e-service, partagent une enveloppe de 300 millions de francs et bénéficient d'un accompagnement de 12 mois. Les structures retenues pour l'accompagnement des lauréats dans le développement de leurs projets sont des incubateurs spécialisés tels que : Ogoouée Labs pour les lauréats

de la catégorie "en démarrage" et la Sing, pour les lauréats de la catégorie "en croissance". Leur passage dans ces incubateurs gabonais devrait leur permettre d'améliorer leur business plan ou encore d'apprendre des méthodes qui permettent aux entreprises de tout secteur d'explorer de nouveaux modèles économiques et d'élargir leur espace de développement, pour enfin mettre leur produit à disposition sur le marché national et international.